

jamais importé de sa vie un seul article des Etats-Unis.

M. HEYD : Pas les articles que vous mentionnez.

M. CLANCY : L'honorable député fait maintenant des distinctions ; mais cela ne fait aucune différence.

M. HEYD : Cela fait, au contraire, une grande différence.

M. CLANCY : L'honorable député a l'oreille du ministre des Douanes et il a réussi à obtenir du gouvernement le décret ministériel du 13 février 1902, admettant en franchise l'acier servant à la fabrication des couteaux parce qu'il y a une coutellerie importante dans la ville de Brantford. Le 4 juin, 1902, il parvenait encore à obtenir du ministre des Douanes l'admission en franchise du fer malléable et de la fonte d'acier à l'état brut pour la fabrication des ciseaux, afin de venir en aide encore une fois, à cette coutellerie de Brantford.

M. HEYD : Permettez-moi de dire encore une fois que je n'ai rien eu à faire avec cela.

M. CLANCY : L'honorable député est maintenant obligé d'avouer qu'il n'a rien fait pour obtenir une réduction dans le prix de la matière première employée dans la coutellerie établie dans sa propre ville. Voilà, M. l'Orateur, l'aveu le plus étonnant que j'aie encore entendu. Quoi qu'il en soit, j'accepte la dénégation de l'honorable député.

M. HEYD : Tout ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ce que j'ai dit est vrai et ce que vous avez dit n'est pas vrai.

M. CLANCY : L'honorable député prétend-il que ces réductions dans le tarif n'ont pas eu lieu ?

M. HEYD : Je ne dis pas cela. Je dis que je n'y ai été pour rien.

M. CLANCY : L'honorable député y était-il opposé ?

M. HEYD : Certainement non.

M. CLANCY : Voilà une position pour le moins indépendante et dégagée de responsabilité. Il est impossible de lui faire le moindre reproche. Il n'a rien eu à faire dans cette question ; il n'est responsable de rien ; c'est à peine s'il a eu connaissance de ce qui s'est passé. Pourquoi a-t-on fait ces réductions dans le tarif ? Dans le but d'aider et d'encourager une industrie qui périssait dans la ville même de l'honorable député. Mais le gouvernement n'a pas eu le courage d'imposer des droits protecteurs. Il a eu recours à un compromis en accordant une réduction sur la matière première, et qu'est-il arrivé ? L'honorable député ignore peut-être que cet établissement a dû fermer ses portes par suite du manque de protection ; mais ce n'est pas tout. Il a aussi appuyé de son vote une résolution demandant l'abolition des droits sur la ficelle d'engerbage, et

que fait-il encore aujourd'hui ? Il appuie un gouvernement qui taxe les cultivateurs et les maraichers et les oblige à payer un tribut aux fabricants de ficelle d'engerbage sous forme de primes, parce que les droits ont été abolis. Ce même député rend la vie insupportable à l'honorable ministre des Finances en allant presque tous les jours le supplier d'imposer un droit de \$5 la pièce sur les voitures, pour venir en aide à une industrie dans sa propre ville. Il va peut-être nier cela aussi.

M. HEYD : Oui ; je nie cela aussi.

M. CLANCY : On me dit que pendant deux sessions consécutives il a porté une paire de ciseaux dans sa poche, pour montrer à ses collègues quels beaux articles on produisait à la coutellerie de Brantford. Peut-être va-t-il dire que cela est faux.

M. HEYD : Non ; cela est vrai.

M. CLANCY : Voilà ce qu'a fait celui que le gouvernement a choisi pour parler en son nom ce soir. Prenons le cas supposé par l'honorable député de Peel (M. Blain). Qu'arriverait-il si les maraichers et les cultivateurs du district de Brant jouissaient d'une protection raisonnable ?

Ils auraient le marché indigène pour eux seuls. Si on avait accordé aussi une protection raisonnable à l'industrie de la ficelle d'engerbage, il y aurait dans la ville de Brantford plus d'ouvriers pour consommer les produits agricoles. Supposons encore que le gouvernement ait imposé un droit de \$5 par pièce sur les voitures. L'honorable député sait parfaitement bien que cela aurait eu pour effet de donner de l'ouvrage à un plus grand nombre d'ouvriers. Il en résulterait que tout le monde serait protégé. Le marché du Canada serait réservé aux Canadiens et tous en profite aient.

Après le discours documenté de l'honorable député de Peel, je n'entreprendrai pas de discuter une question qui, à mon sens, ne souffre pas de discussion. Que demandent en somme, ces maraichers ? Ils demandent que les mêmes droits soient imposés sur les produits du sol d'un pays étranger, que ceux qui sont imposés sur nos produits, expédiés aux Etats-Unis. Cela ne souffre pas de discussion. Bien que les orateurs de la droite aient cherché à éluder la question, et à tourner les cultivateurs en ridicule en disant qu'on les prend avec du son, je maintiens que la proposition de l'honorable député de Peel est irréfutable. Ces maraichers demandent une chose excessivement raisonnable.

Je regrette que le ministre des Douanes ne soit pas à son siège, car j'ai ici une lettre qu'il adressait aux cultivateurs canadiens et dont j'aimerais à citer quelques lignes. La lettre est datée du 1^{er} mars 1902, et j'y trouve le paragraphe suivant :

Je ne puis dire si quelque chose sera fait ou non. C'est une question qui ne peut pas être